

5.00 crédits

Q1 et Q2

**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Enseignants	Smeesters Aline (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le stage vise à compléter et à approfondir la finalité spécialisée en cultures latine et française à travers le temps. Il compte 120 heures de prestation dans tout organisme ou institution (bibliothèque, musée, centre d'archives, centre de recherches...) susceptible de faire appel aux compétences spécifiques de cette finalité (notamment en vue d'une valorisation de ses collections).
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : mettre en pratique, dans un lieu de travail spécifique, le savoir théorique qu'il a acquis dans le domaine des cultures latine et française à différentes périodes de l'histoire
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Au terme du stage, l'étudiant-e revient réflexivement sur l'expérience : sans se livrer à la simple narration ou à l'exposé d'anecdotes et de motivations personnelles, il en fait la description raisonnée et l'analyse critique. Un développement est attendu en ce qui concerne l'ancrage théorique et le cadrage méthodologique précis liés au champ de connaissances mobilisé durant le stage (références bibliographiques et analyse rigoureuse à l'appui). Dans cette perspective, l'étudiant-e rédige un rapport (environ 30.000 signes, espaces compris, hors notes et bibliographie détaillée) qui, dans une langue soutenue et correcte, • décrit les éléments significatifs du cadre (institution, etc.) dans lequel l'étudiant-e a effectué son stage. Faire un stage dans une institution ou une entreprise ne signifie pas être inféodé à son maître de stage ; il est en effet nécessaire de porter un regard critique sur le fonctionnement de l'institution ou de l'entreprise, et de recouper les informations qui sont données par le maître de stage. Autrement dit, la/le stagiaire doit veiller à ne pas faire preuve d'une trop grande empathie ; son engagement doit être professionnel et doit rester critique et distant ; • rend compte de l'expérience vécue en documentant de manière précise les tâches remplies, problèmes rencontrés, solutions trouvées, etc., en les illustrant de manière concrète et approfondie (notamment en commentant les annexes, cf. <i>infra</i>) ; • fait état des connaissances et compétences acquises en lien avec sa formation. Un lien argumenté doit être développé avec un ou plusieurs cours suivis lors de la formation ; • analyse son apport personnel à l'institution d'accueil. L'étudiant-e s'efforcera de souligner l'une ou l'autre solution originale apportée à un problème rencontré ; • joint en annexe les documents produits lors du stage (sans oublier de spécifier la nature desdits documents). L'étudiant-e enverra par courriel son rapport au secrétariat administratif du master LAFR, au plus tard le 1er jour de la session à laquelle elle/il s'est inscrit-e pour présenter son stage. L'inscription à la session N suppose que le stage est terminé dans un délai permettant l'envoi du rapport et de l'évaluation au plus tard le premier jour de la session à laquelle l'étudiant-e s'est inscrit-e. Lorsque l'étudiant-e s'inscrit à l'examen, elle/il présente son rapport au jury composé de l'académique responsable du stage et de deux enseignant-es de la finalité concernée, lors d'une <i>défense orale</i>, en veillant à la complémentarité entre le rapport écrit et la présentation orale. La présentation orale portera sur un point précis que l'étudiant-e dégagera de son expérience (un point critique, un aspect particulièrement important...) et ne sera pas un résumé du rapport de stage. Elle se fera sans support électronique d'aucune sorte et ne dépassera pas 10 minutes. À la suite de cette présentation, le jury attribue une note concertée, en tenant compte du rapport établi par la/le responsable du stage dans l'institution d'accueil (la note du/de la responsable du stage ne pèse que pour 10% dans la note finale).
Méthodes d'enseignement	L'initiative de trouver un lieu et un travail de stage revient à l'étudiant-e ; le projet est validé par l'académique responsable du stage.
Contenu	Les institutions éligibles incluent : des bibliothèques, des centres d'archives, des musées ou autres institutions (monastères par exemple), en Belgique ou à l'étranger, dont les collections comportent des manuscrits ou imprimés en langue latine ou française, ou des écrits en ces langues conservés sur d'autres supports (objets, sculptures, gravures, tapisseries, bas-reliefs...); des centres de recherche dont les travaux portent en tout ou partie sur

	les langues et littératures françaises et latines à une époque particulière de l'histoire ou dans une perspective diachronique.
Autres infos	Le stage doit être effectué l'année académique où il est inscrit au programme annuel de l'étudiant-e. Grille d'évaluation du maitre de stage Convention de stage étudiant UCL à l'extérieur Analyse de risque En milieu professionnel, l'interdiction du port de signes convictionnels prévue dans le règlement de travail, s'impose aussi aux stagiaires.
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en langues et lettres anciennes et modernes	LAFR2M	5		